

Avenue de la
Couronne, 145 A
1050 Bruxelles
www.ssgpi.be

NOTE DE SERVICE

Numéro d'émission SSGPI-RIO/2017/212
Date d'émission 25-04-2017

Destinataires	Aux membres du personnel des unités et des services de la police fédérale Aux services du personnel des zones de police locale
OBJET	Mise à disposition électronique des membres du personnel des fiches fiscales – Année des revenus 2016 – Exercice d'imposition 2017
Référence(s)	Loi du 3 juin 2007 portant des dispositions diverses relatives au travail, <i>MB 23.07.2007</i>

1. Ratione personae

Cette note est destinée aux services du personnel des zones de police locale et aux services du personnel des unités et des services de la police fédérale.

Nous vous prions aimablement d'assurer une diffusion maximale de cette note, et d'en faire connaître son contenu aux membres du personnel de votre zone/direction.

2. Ratione materiae

2.1 Mise à disposition des membres du personnel

Les fiches fiscales relatives à l'année des revenus 2016 ne sont pas envoyées aux membres du personnel par la poste mais uniquement par voie électronique.

Dans le cadre du développement de la digitalisation de notre fonctionnement et pour des raisons budgétaires et écologiques, le SSGPI tend en effet vers une diffusion digitale complète des documents (*paperless office*).

Les membres du personnel pourront donc uniquement consulter les fiches fiscales via:

- 'Portal'
- Site internet **MyMinFin**

A. **Mise à disposition sur 'Portal'**

La publication des fiches fiscales – année des revenus 2016 sur 'Portal' (*'Mes données personnelles -> Fiches fiscales'*) est prévue pour le 24 avril 2017.

B. **Mise à disposition sur MyMinFin**

Les fiches fiscales seront également disponibles sur le site internet MyMinFin (www.myminfin.be). Via ce site internet du SPF Finances, chaque membre du personnel a accès en ligne à son dossier fiscal personnel. Cet accès au dossier fiscal personnel se fait ou bien via la carte d'identité électronique ou bien via le *token* personnel des membres du personnel.

Allez sur le site internet www.myminfin.be -> Accédez à *My Minfin après authentification (et visualisez vos données personnelles)* -> Identifiez-vous avec votre eID ou token -> Allez vers le dossier *Documents* (sous *Données et documents*) -> Vous retrouvez les fiches fiscales dans '*Recevoir des documents concernant votre dossier*'.



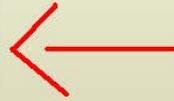
Données et documents > Documents

▼ **DONNÉES ET DOCUMENTS** ▼ REVENUS ET FISCALITÉ ▼ PATRIMOINE ▼ SERVICES INTERACTIFS
DONNÉES PERSONNELLES **DOCUMENTS** FORMULAIRES MANDATS

Nom	Date
Taxe de circulation 2014	24 décembre 2014
Précompte immobilier 2014	10 décembre 2014
Avertissement-extrait de rôle 2014	06 novembre 2014
Taxe de circulation 2014	28 août 2014
Taxe de circulation 2013	13 décembre 2013
Avertissement-extrait de rôle 2013	23 septembre 2013
Précompte immobilier 2013	19 septembre 2013
Taxe de circulation 2013	22 août 2013

Nom	Date
Précompte immobilier 2014	10 décembre 2014
Précompte immobilier 2013	19 septembre 2013
Précompte immobilier 2012	20 septembre 2012
Précompte immobilier 2011	13 juillet 2011
Précompte immobilier 2010	14 août 2010
Précompte immobilier 2009	05 juillet 2009
Précompte immobilier 2008	11 juin 2008

Nom	Date
Déclaration fiscale correction (via Tax-On-Web)	05 juillet 2014
Déclaration fiscale (via Tax-On-Web)	05 juillet 2014
Fiche 281.60 - Assurances vie et épargne-pension	24 mars 2014
Fiche 281.10 - Rémunérations	14 février 2014
Déclaration fiscale (via Tax-On-Web)	25 juin 2013
Fiche 281.10 - Rémunérations	24 juin 2013
Fiche 281.60 - Assurances vie et épargne-pension	15 mars 2013
Fiche 281.82 - Fonds de réserve organisme assureur	06 mars 2013



C. Exception

Pour les membres du personnel qui n'ont pas accès à 'Portal' (comme par exemple: les membres du personnel domiciliés à l'étranger, les formateurs externes, les jobs étudiants, les secrétaires externes et les membres du conseil et le personnel Calog de niveau D avec le statut d'ouvrier) les fiches fiscales seront encore envoyées par la poste. L'envoi par la poste est également prévu pour le 24 avril 2017.

Les membres du personnel qui reçoivent les fiches fiscales uniquement via 'Portal' et qui souhaitent également recevoir une version papier, doivent s'adresser à leur employeur. Les fiches fiscales relatives à l'année des revenus 2016 seront en effet également envoyées aux employeurs via 'FinDoc'.

2.2 Mise à disposition de l'employeur via 'FinDoc'

Les fiches fiscales relatives à l'année des revenus 2016 seront mises à disposition des employeurs le 24 avril 2017 via 'FinDoc'.

3. En résumé ...

Les fiches fiscales relatives à l'année des revenus 2016 ne seront pas envoyées par la poste, excepté pour les membres du personnel qui n'ont pas accès à 'Portal'.

Les fiches fiscales seront mises à disposition des membres du personnel via:

- Portal (*Mes données personnelles*);
- MyMinFin (*Recevoir des documents concernant votre dossier*).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Emmanuel HELPENS
Directeur faisant fonction – Chef de service SSGPI